

C.M.P.P (Centre Médico-Psycho-Pédagogique)

➤ Définition d'un CMPP et ses missions

Le **CMPP** s'adresse à des enfants et des adolescents de **0 à 18 ans**, qui souffrent de difficultés diverses au cours de leur développement. C'est un **lieu de parole**, ouvert à tous, où les enfants et leurs parents peuvent aborder les questions qu'ils se posent dans leurs relations familiales, sociales, et scolaires...

Le **CMPP** joue également un rôle de **prévention**.

Ses actions et missions :

- ④ Assurer une fonction d'accueil, d'écoute et de soins auprès des enfants et de leur famille, sous forme de consultation ambulatoire par une équipe pluridisciplinaire.
- ④ Aménager pour l'enfant un espace de confidentialité, tout en tenant compte du désir d'information des parents.
- ④ Prendre en compte la souffrance de l'enfant et faciliter les relations avec son environnement familial, scolaire et social.
- ④ Créer un travail de liaison avec les partenaires extérieurs directement concernés par l'enfant (institutions et services de la santé, de l'éducation, de la justice, du secteur social, médecins, paramédicaux...).

➤ Les différentes phases de travail avec l'enfant et sa famille :

Les familles peuvent consulter à leur propre initiative ou sur les conseils d'un médecin, d'un travailleur social...

Lors d'une prise de contact par téléphone ou visite au secrétariat, un rendez-vous est proposé pour en entretien avec un des professionnels de l'équipe, selon la demande de la famille.

Ce premier entretien sera suivi, si l'enfant et les parents le souhaitent, de multiples séances, destinées à mieux comprendre la situation. L'avis de plusieurs professionnels peut être sollicité.

Au terme de ce travail préliminaire, une équipe pluridisciplinaire se réunit. Il vous sera proposé la prise en charge la plus adaptée possible, c'est-à-dire :

- ④ une psychothérapie individuelle avec l'enfant ou l'adolescent, associée éventuellement à des entretiens avec le ou les parents.
- ④ Une psychothérapie familiale.
- ④ Une rééducation du langage écrit et langage oral.



- Ⓞ Une rééducation logico-mathématique (et de raisonnement)
- Ⓞ Une thérapie psychomotrice.
- Ⓞ Une aide psychopédagogique.
- Ⓞ Un groupe thérapeutique.

Le rythme des séances est le plus souvent hebdomadaire. L'arrêt de la prise en charge se décide en concertation entre l'enfant, sa famille et le praticien. L'ensemble de ces éléments est précisé dans un document individuel de prise en charge cosigné par le médecin responsable, l'enfant et vous-mêmes.

➤ **Adresses et contacts :**

CMPP

8 rue de la Pierre
37100 TOURS

Pour les appeler, un numéro



02 47 54 18 42

Email : association@cmpptours.org

Site internet : www.cmpptours.org

CMPP (Annexe de Ligueil)

La Bonne Dame
Route de Descartes
37240 LIGUEIL

Pour les appeler, un numéro



02 47 92 06 26



ENH37 15bis rue du 8 mai 1945 - 37800 Sainte-Maure de Touraine

02.47.65.57.74 - site : www.enh37.fr - mail : contact@enh37.fr

De 9h à 12h. de 14h à 18h et le jeudi de 9h à 12h. de 14h à 18h et de 21h à 22h (En cas d'absence. laissez un message)